# Conseil Départemental du Loiret

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU LOIRET

POLE CITOYENNETE ET COHESION SOCIALE DIRECTION DES RESSOURCES ET DE L'OFFRE MEDICO-SOCIALE

Ref: 74745

#### <u>ARRETE</u> Le Président du Conseil Départemental du Loiret

Arrêté portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du a) de l'article L. 313-3 du Code de l'action sociale et des familles pour les années 2024 à 2028

**Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8 et D. 312-204 :

Vu le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux,

Vu le décret n°2016-1759 du 16 décembre 2016 relatif à la transmission des actes d'autorisation en matière sociale relevant de la compétence exclusive du Président du Conseil départemental ;

Vu la délibération du 28 juin 2018 autorisant le Président du Conseil départemental à signer la convention de transmission des documents administratifs entre le Conseil départemental du Loiret, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Centre Val de Loire et l'Etat (DRDJSCS);

Vu la convention signée le 31 août 2018 relative aux conditions et modalités de transmission par le Conseil départemental des actes administratifs à l'ARS ou la DRDJSCS;

Vu l'arrêté consolidé, en date du 30 octobre 2023, conférant délégations de signature au sein de la Direction des Ressources et de l'Offre Médico-sociale du Pôle Citoyenneté et Cohésion sociale ;

Sur proposition du Directeur général des services départementaux ;

### <u>Arrête</u>

## **Conseil Départemental du Loiret**

# REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU LOIRET

Article 1<sup>er</sup>: Conformément à l'article D. 312-204 du Code de l'action sociale et des familles, la programmation pluriannuelle de transmission des rapports d'évaluation des établissements ou services mettant en œuvre des mesures de prévention ou d'aide sociale à l'enfance, dont l'autorisation est délivrée conformément au a) de l'article L313 du Code de l'action sociale et des familles, est annexée au présent arrêté.

Article 2: Conformément à l'article 2 du décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des services et établissements sociaux et médico-sociaux, la programmation prévue à l'article 1er porte sur la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.

Cette programmation peut être modifiée notamment pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés. Elle est ajustée au plus tard au 31 décembre de chaque année au titre des cinq années suivantes.

<u>Article 3</u>: Le Directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'organisme gestionnaire, publié au recueil des actes administratifs du Département du Loiret et transmis au Directeur général de l'Agence régionale de Santé Centre-Val de Loire.

Fait à ORLEANS LE 1 9 DEC. 2023

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,

Romaric GUYON
Directeur des Ressources et de l'Offre
Médico-Sociale,
Pôle Citoyenneté et Cohésion sociale

#### Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Président du Conseil Départemental - Département du Loiret - 45945 ORLEANS, dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle toutes les formalités de publicité prévues au présent arrêté auront été accomplies ou d'un recours contentieux formé auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1, **ou via** l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <a href="http://www.telerecours.fr">http://www.telerecours.fr</a>, dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle toutes les formalités de publicité prévues au présent arrêté auront été accomplies

Annexe

Relative à la programmation de transmission des rapports établissemements ou services mettant en œuvre des mesures de prévention ou d'aide sociale à l'enfance autorisés par le Président du Conseil départemental du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028

2028													
2027													
2026													
2025						03/01/2025	03/01/2025	03/01/2025	03/01/2025	03/01/2025	03/01/2025	03/01/2025	03/01/2025
2024	01/01/2024	06/04/2024	06/04/2024	06/04/2024	01/07/2024								
Date de renouvellement (+15 ans)	01/01/2036	06/04/2036	06/04/2036	06/04/2036	24/01/2035	03/01/2032	03/01/2032	03/01/2032	03/01/2032	03/01/2032	03/01/2032	03/01/2032	03/01/2032
Date d'autorisation	01/01/2021	06/04/2021	06/04/2021	06/04/2021	24/01/2020	03/01/2017	03/01/2017	03/01/2017	03/01/2017	03/01/2017	03/01/2017	03/01/2017	03/01/2017
Commune	SEMOY	ORLEANS	ORLEANS	ORLEANS	NOYERS	ORLEANS	MONTARGIS	ORLEANS	AMILLY	ST JEAN LE BLANC	ORLEANS	VILLEMANDEUR	ORLEANS
Nom de l'établissement	SERVICE DEPARTEMENTAL AEP	MECS CAERIS	SAF	DAPAD	Le Moulin Grimault	CAMPS polyvalent d'Orléans	CAMPS Gilberte et Jacques Clausset	Maison départementale de l'enfance (MDE) = Foyer de l'enfance + Centre parental	Maison départementale de l'enfance (MDE)	LE MOUTEAU	ANJORRANT ORLEANS	ANJORRANT VILLEMANDEUR	INSTITUTION SERENNE
Gestionnaire	AIDAPHI	AIDAPHI	AIDAPHI	AIDAPHI	Association Point de suspension	СНКО	АДРЕР	Département	Département	Groupe SOS Jeunesse	Fondation Val de Loire	Fondation Val de Loire	Fondation Serenne

2028													
2027													28/04/2027
2026								22/05/2026	30/06/2026	07/07/2026	01/09/2026	11/11/2026	
2025	10/04/2025	10/04/2025	10/04/2025	10/04/2025	02/05/2025	21/05/2025	10/10/2025						
2024													
Date de renouvellement (+15 ans)	10/04/2037	10/04/2037	10/04/2037	10/04/2037	02/02/2037	21/05/2027	10/10/2032	22/05/2038	30/06/2038	07/07/2033	01/09/2038	11/11/2038	28/04/2024
Date d'autorisation	10/04/2022	10/04/2022	10/04/2022	10/04/2022	02/02/2022	21/05/2012	10/10/2017	22/05/2023	30/06/2023	07/07/2018	01/09/2023	11/11/2023	28/04/2009
Commune	ORLEANS	ORLEANS	MONTARGIS	ORLEANS	SAINT MAURICE SUR AVEYRON	ORLEANS	SAINT JEAN DE LA RUELLE	SAINT JEAN DE BRAYE	SAINT JEAN LE BLANC	AMILLY	VIMORY	COURTENAY	ORLEANS
Nom de l'établissement	Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) de l'Orléanais	DAPAD	SAEJ	SAEJ	EQUISIENTO	A Domicile 45 service Famille TISF	DAPAD	LIEU DE VIE ET D'ACCUEIL LA MAISON DEZ'EL	Gite d'enfants autorisation jeunesse et sport	VILLAGE D'ENFANTS D'AMILLY	Lieu de vie et d'accueil la vie devant soi	Lieu de vie et d'accueil Le Renouveau	CENTRE DE THERAPIE FAMILIALE
Gestionnaire	Fondation La Vie au Grand Air	Fondation La Vie au Grand Air	Fondation La Vie au Grand Air	Fondation La Vie au Grand Air	SARL EQUISIENTO	A Domicile 45	Fondation Val de Loire	LA MAISON DEZ'EL	DARNA	Fondation Action Enfance	SARL la vie devant soi	SARL Le Renouveau	GROUPE SOS (anciennement ESPACE FAMILLES LOIRET)